



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
AU 30 JUIN 2026**

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 30 juillet 2026

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	4
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	5
COMPTE DE RÉSULTAT	5
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	6
BILAN ACTIF	7
BILAN PASSIF	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS	13
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	13
1.1 Normes applicables et comparabilité	13
1.2 Principes et méthodes comptables	16
NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période	18
2.1 Principales opérations de structure	18
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026	20
NOTE 3 Risque de crédit	23
3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période	25
3.2 Expositions au risque souverain	33
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36
4.1 Produits et charges d'intérêts	36
4.2 Produits et charges de commissions	37
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	37
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	39
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	40
4.6 Produits (charges) nets des autres activités	40
4.7 Charges générales d'exploitation	40
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	41
4.9 Coût du risque	42
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	42
4.11 Impôts	43
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	44
4.13 Participation dans les entreprises mises en équivalence	45
NOTE 5 Informations sectorielles	46
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	48
5.2 Spécificités de l'assurance	49
NOTE 6 Notes relatives au bilan	57
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	57
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	58
6.3 Actifs financiers au coût amorti	61
6.4 Passifs financiers au coût amorti	62

6.5	Immeubles de placement	64
6.6	Écarts d'acquisition	66
6.7	Provisions	67
6.8	Dettes subordonnées	72
6.9	Capitaux propres	72
NOTE 7	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	76
NOTE 8	Reclassements d'instruments financiers	78
NOTE 9	Juste valeur des instruments financiers et informations diverses	79
9.1	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	80
9.2	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	92
9.3	Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti	92
NOTE 10	Parties liées	93
NOTE 11	Événement postérieur au 30 juin 2026	94
11.1	Introduction en bourse de SBI Funds Management Ltd	94

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

L'adresse du siège social de la société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	26 745	28 506
Intérêts et charges assimilées	4.1	(18 582)	(21 075)
Commissions (produits)	4.2	7 736	7 016
Commissions (charges)	4.2	(2 958)	(2 621)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	10 401	6 857
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 815	4 812
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		8 586	2 045
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	122	(105)
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		(4)	(308)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		126	203
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(19)	(33)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ¹	5.2	(9 249)	(4 723)
Produits des activités d'assurance		8 388	7 393
Charges afférentes aux activités d'assurance		(6 541)	(5 562)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(146)	(91)
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(10 958)	(6 426)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		28	23
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		(20)	(60)
Produits des autres activités	4.6	1 182	1 284
Charges des autres activités	4.6	(1 021)	(843)
Produit net bancaire		14 357	14 263
Charges générales d'exploitation	4.7	(7 219)	(7 061)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(632)	(630)
Résultat brut d'exploitation		6 506	6 572
Coût du risque	4.9	(1 013)	(855)
Résultat d'exploitation		5 493	5 717
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		396	77
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(13)	456
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.6	-	-
Résultat avant impôt		5 876	6 250
Impôts sur les bénéfices	4.11	(1 664)	(1 368)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
Résultat net		4 212	4 882
Participations ne donnant pas le contrôle		485	669
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		3 727	4 213
Résultat par action (en euros) ²	6.9	1,148	1,305
Résultat dilué par action (en euros) ²	6.9	1,148	1,305

¹ Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.2 Spécificités assurance.

² Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		4 212	4 882
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	92	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	(48)	(203)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	231	306
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	11	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	286	21
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	2	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(16)	18
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	1	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	272	40
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	197	(1 252)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	711	(101)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(25)	(11)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.12	(748)	416
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.12	(5)	(22)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	129	(970)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	122	(226)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	16	(76)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	267	(1 271)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	540	(1 233)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		4 752	3 651
Dont part du Groupe		4 200	3 061
Dont participations ne donnant pas le contrôle		552	590

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		150 272	164 844
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	706 782	643 557
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		441 842	396 317
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		264 940	247 240
Instruments dérivés de couverture		15 070	16 360
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	242 115	233 996
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		235 796	227 981
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		6 319	6 015
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	1 245 608	1 220 678
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		563 314	570 119
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		583 724	559 235
<i>Titres de dettes</i>		98 570	91 324
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(3 406)	(3 352)
Actifs d'impôts courants et différés		5 602	5 445
Comptes de régularisation et actifs divers		49 819	44 465
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif	5.2	121	49
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.2	1 008	1 155
Participation dans les entreprises mises en équivalence		9 030	7 140
Immeubles de placement	6.5	9 725	9 838
Immobilisations corporelles		10 519	10 311
Immobilisations incorporelles		3 426	3 415
Ecarts d'acquisition	6.6	16 536	16 406
TOTAL DE L'ACTIF		2 462 227	2 374 307

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		1 034	227
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	470 605	423 914
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		359 180	318 995
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		111 425	104 919
Instruments dérivés de couverture		22 550	23 660
Passifs financiers au coût amorti	6.4	1 378 435	1 365 625
<i>Dettes envers les établissements de crédit ¹</i>		178 065	177 616
<i>Dettes envers la clientèle ¹</i>		906 203	902 936
<i>Dettes représentées par un titre</i>		294 167	285 073
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(7 660)	(8 355)
Passifs d'impôts courants et différés		4 371	3 915
Comptes de régularisation et passifs divers		66 175	60 972
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	5.2	409 535	388 355
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.2	106	108
Provisions	6.7	3 517	3 851
Dettes subordonnées	6.8	26 618	26 171
Total dettes		2 375 286	2 288 443
Capitaux propres		86 941	85 864
Capitaux propres part du Groupe		78 211	77 662
Capital et réserves liées		31 760	31 843
Réserves consolidées		45 245	41 740
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 521)	(2 995)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		3 727	7 074
Participations ne donnant pas le contrôle		8 730	8 202
TOTAL DU PASSIF		2 462 227	2 374 307

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2025	9 124	60 665	(328)	7 218	76 679	(1 032)	(937)	(1 969)	-	74 710
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraillés	9 124	60 665	(328)	7 218	76 679	(1 032)	(937)	(1 969)	-	74 710
Augmentation de capital / Réduction de capital	(45)	(163)	-	-	(208)	-	-	-	-	(208)
Variation des titres autodétenus	-	-	206	-	206	-	-	-	-	206
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(23)	-	1 394	1 371	-	-	-	-	1 371
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025	-	(247)	-	-	(247)	-	-	-	-	(247)
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(3 328)	-	-	(3 328)	-	-	-	-	(3 328)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	9	-	-	9	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(45)	(3 752)	206	1 394	(2 197)	-	-	-	-	(2 197)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(35)	-	-	(35)	(998)	27	(971)	-	(1 006)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(37)	-	-	(37)	-	37	37	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(181)	-	(181)	-	(181)
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	4 213	4 213
Autres variations	-	(11)	-	-	(11)	-	-	-	-	(11)
Capitaux propres au 30 juin 2025	9 079	56 867	(122)	8 612	74 436	(2 211)	(910)	(3 121)	4 213	75 528
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	(81)	-	-	(81)	-	-	-	-	(81)
Variation des titres autodétenus	-	-	11	-	11	-	-	-	-	11
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(7)	-	(469)	(476)	-	-	-	-	(476)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2025	-	(279)	-	-	(279)	-	-	-	-	(279)
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(169)	-	-	(169)	(30)	(3)	(33)	-	(202)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	53	-	-	53	-	-	-	-	53
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(483)	11	(469)	(940)	(30)	(3)	(33)	-	(973)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	43	-	-	43	(93)	(107)	(199)	-	(157)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	30	-	-	30	-	(30)	(30)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	14	-	-	14	-	(14)	(14)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	122	-	-	122	5	354	359	-	481
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	2 861	2 861
Autres variations	-	(77)	-	-	(77)	-	-	-	-	(77)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	9 078	56 472	(111)	8 144	73 583	(2 329)	(666)	(2 995)	7 074	77 662
Affectation du résultat 2025	-	7 074	-	-	7 074	-	-	-	(7 074)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	9 078	63 546	(111)	8 144	80 657	(2 329)	(666)	(2 995)	-	77 662
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraillés	9 078	63 546	(111)	8 144	80 657	(2 329)	(666)	(2 995)	-	77 662
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(3)	-	(3)	-	-	-	-	(3)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(6)	-	(123)	(129)	-	-	-	-	(129)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2026	-	(253)	-	-	(253)	-	-	-	-	(253)
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	(3 419)	-	-	(3 419)	-	-	-	-	(3 419)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	15	-	-	15	-	-	-	-	15
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(3 662)	(3)	(123)	(3 788)	-	-	-	-	(3 788)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	24	-	-	24	140	225	365	-	388
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	14	-	-	14	-	(14)	(14)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	10	-	-	10	-	(10)	(10)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	106	3	108	-	108
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	3 727	3 727
Autres variations ²	-	113	-	-	113	-	-	-	-	113
Capitaux propres au 30 juin 2026	9 078	60 021	(114)	8 021	77 005	(2 082)	(439)	(2 521)	3 727	78 211

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

² Dont 87 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.



	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
(en millions d'euros)						
Capitaux propres au 1er janvier 2025	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraîlés	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	(208)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	206
Emissions / remboursements d'instruments de	505	-	-	-	505	1 876
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2025	(38)	-	-	-	(38)	(285)
Dividendes versés au 1er semestre 2025	(673)	-	-	-	(673)	(4 001)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les	(206)	-	-	-	(206)	(2 403)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(48)	13	(35)	(38)	(1 044)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(2)	-	2	2	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(44)	-	(44)	(44)	(225)
Résultat du 1er semestre 2025	669	-	-	-	669	4 882
Autres variations	-	-	-	-	-	(11)
Capitaux propres au 30 juin 2025	9 255	(315)	42	(273)	8 982	84 510
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	(81)
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	11
Emissions / remboursements d'instruments de	(214)	-	-	-	(214)	(690)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2025	(19)	-	-	-	(19)	(297)
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	83	-	-	-	83	83
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	(1 203)	30	3	33	(1 170)	(1 372)
Mouvements liés aux paiements en actions	10	-	-	-	10	63
Mouvements liés aux opérations avec les	(1 343)	30	3	33	(1 310)	(2 284)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	3	15	19	20	(137)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(4)	-	(4)	(4)	477
Résultat du 2nd semestre 2025	310	-	-	-	310	3 171
Autres variations	205	-	-	-	205	128
Capitaux propres au 31 décembre 2025	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864
Affectation du résultat 2025	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraîlés	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864
Augmentation de capital / Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(3)
Emissions / remboursements d'instruments de	749	-	-	-	749	621
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2026	(20)	-	-	-	(20)	(273)
Dividendes versés au 1er semestre 2026	(512)	-	-	-	(512)	(3 931)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	3	-	-	-	3	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	220	-	-	-	220	(3 568)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	5	45	50	50	438
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	17	-	17	17	125
Résultat du 1er semestre 2026	485	-	-	-	485	4 212
Autres variations	(244)	-	-	-	(244)	(131)
Capitaux propres au 30 juin 2026	8 888	(264)	106	(159)	8 730	86 941

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt	5 876	6 250
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	632	630
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	22 753	14 733
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(396)	(77)
Résultat net des activités d'investissement	13	(456)
Résultat net des activités de financement	2 967	2 688
Autres mouvements	(2 592)	1 652
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	23 377	19 170
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 668	(3 674)
Flux liés aux opérations avec la clientèle ¹	(24 782)	291
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(28 294)	(14 834)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	3 357	4 040
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	283	61
Impôts versés	(1 497)	(1 402)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(46 265)	(15 518)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(17 013)	9 902
Flux liés aux participations	(1 656)	(945)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	340	(468)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(1 316)	(1 413)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(3 523)	(2 430)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	6 297	5 352
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	2 774	2 922
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(247)	(2 812)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(15 802)	8 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	144 162	133 756
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	164 553	160 913
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** ¹	(20 391)	(27 157)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	128 359	142 355
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	149 171	168 779
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ** ¹	(20 812)	(26 423)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 802)	8 599

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 382 millions d'euros sur la trésorerie à l'ouverture du tableau du 30 juin 2026, ainsi qu'une correction de 56 millions d'euros sur les flux liés aux opérations avec la clientèle et sur la trésorerie à l'ouverture et à la clôture du tableau du 30 juin 2025.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole S.A. pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre de l'année précédente afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	1 ^{er} janvier 2026	Oui
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	1 ^{er} janvier 2026	Non
IFRS 9 – IFRS 7	1 ^{er} janvier 2026	Non
Contrats d'électricité dépendante de la nature		

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Les instruments qui échouent désormais au test SPPI du fait de ce nouveau critère ne sont pas significatifs.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE NON ENCORE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE AU 30 JUIN 2026

■ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2026.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

DÉCISIONS IFRS IC POUVANT AFFECTER LE GROUPE

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22 avril 2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22 avril 2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22 avril 2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22 avril 2026	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'environnement international a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre 2026. Les attaques américaine et israélienne contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture du détroit d'Ormuz et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar. Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe.

L'économie américaine, exportatrice nette de pétrole, a bien résisté malgré la hausse de l'inflation. Dans la zone euro, en revanche, le ralentissement des moteurs internes de croissance conjugué à la résistance des importations s'est traduit par une faible croissance. La Federal Reserve a laissé le taux des Fed funds inchangé alors que la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs de 25 pb mi-juin. A la suite du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont nettement redressés. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 30 juin 2026.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier ;

- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition.

Les informations au sujet de ces zones de jugement sont développées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne spécifiquement l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation, les informations quantitatives sur les taux d'actualisation mises à jour au 30 juin 2026 sont présentées ci-dessous.

Les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance sont les suivantes :

	30/06/2026						31/12/2025					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	3,72%	3,76%	3,99%	4,17%	4,24%	4,06%	3,16%	3,56%	3,95%	4,20%	4,30%	4,16%
Dommages France												
EUR	3,31%	3,34%	3,55%	3,73%	3,79%	3,68%	2,65%	3,05%	3,44%	3,69%	3,79%	3,72%
International												
EUR	3,21%	3,25%	3,47%	3,65%	3,72%	3,61%	2,75%	3,16%	3,54%	3,79%	3,89%	3,81%
USD	4,83%	4,73%	5,01%	5,27%	5,38%	5,29%	4,64%	4,38%	4,69%	4,96%	5,07%	4,98%
JPY	0,90%	1,28%	1,63%	2,07%	2,47%	2,91%	0,94%	1,36%	1,68%	2,07%	2,42%	2,82%

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant (en points de base) :

	30/06/2026	31/12/2025
Vie France		
EUR	110	106
Dommages France		
EUR	62	56
International		
EUR	63	66

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

2.1.1 Première consolidation d'Intermediate Capital Group (ICG) selon la méthode de mise en équivalence

Le 18 novembre 2025 Amundi annonçait la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec *Intermediate Capital Group (ICG)* avec l'intention de porter son exposition économique à 9,9 % du capital d'ICG.

Le 19 février 2026, Amundi a annoncé avoir obtenu l'ensemble des autorisations réglementaires et une représentation au sein du Conseil d'administration d'ICG. A compter du 31 mars 2026 la participation de Crédit Agricole S.A. dans ICG est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. A ce titre, un produit de 85 millions d'euros correspondant à l'effet de première consolidation d'ICG est reconnu sur le poste quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence. L'impact de la revalorisation des titres ICG avant la date de consolidation est enregistré pour un montant de -68 millions d'euros sur la ligne « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole S.A. détient une participation **indirecte** de 5,3 %¹ au capital d'ICG. La valeur de la participation mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 520 millions d'euros.

2.1.2 Acquisition par LCL et Crédit Agricole Assurances du groupe Milleis

Le 30 avril 2026, LCL et Crédit Agricole Assurances ont annoncé la finalisation de l'acquisition par LCL de l'intégralité du Groupe Milleis, composé de Milleis Banque et ses filiales Cholet Dupont Oudart, Cholet Dupont Asset Management et Milleis Vie. La compagnie d'assurance Milleis Vie a été immédiatement cédée par LCL à Crédit Agricole Assurances.

Au 30 juin 2026 Crédit Agricole S.A. détient une participation de 95,6 % dans le groupe Milleis.

Milleis Banque, Cholet Dupont Oudart et Cholet Dupont Asset management sont consolidés au 30 juin 2026 selon la méthode de l'intégration globale. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition à hauteur de 119 millions d'euros au 30 juin 2026. En application d'IFRS 3, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de l'écart d'acquisition.

2.1.3 Première consolidation de Crédit Agricole Santé & Territoires (CA S&T)

Crédit Agricole Santé & Territoires, détenu à 50 % par Crédit Agricole S.A. est consolidée pour la première fois au 30 juin 2026 par la méthode de la mise en équivalence. Au 30 juin 2026 sa quote-part de résultat dans les Participations en mises en équivalence est de - 4 millions d'euros et sa Participation en mise en équivalence s'élève à 89 millions d'euros dans le bilan du Groupe.

2.1.4 Hausse de la participation de Crédit Agricole S.A. dans Banco BPM S.P.A. (« Banco BPM »)

Au 30 juin 2026, à la suite d'acquisitions successives, le taux de détention de Crédit Agricole S.A. s'élève à 24,9 %. Sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence s'élève à 222 millions d'euros au 30 juin 2026.

Compte tenu de l'indisponibilité de l'information financière semestrielle de Banco BPM dans les délais de préparation des états financiers consolidés du Crédit Agricole S.A., le résultat retenu pour le premier trimestre correspond au résultat publié par Banco BPM. Le résultat du deuxième trimestre est, quant à lui, déterminé sur la base d'une estimation fondée sur les résultats des quatre derniers trimestres disponibles.

Le 3 juillet 2026, Crédit Agricole S.A. a informé les autorités italiennes et Banco BPM du dépassement de seuil de 25 % de détention. A cette date, Crédit Agricole S.A. détenait 28,6 % du capital de Banco BPM et a acquis, le 17 juillet 2026, le complément de titres permettant d'atteindre 29,3 % du capital de Banco BPM.

¹ 4,8 % de droits de vote

2.1.5 Entrée en négociations exclusives de CACEIS avec Euroclear en vue la cession d'Uptevia

Début juillet 2026, CACEIS et BNP Paribas sont entrés en négociations exclusives avec Euroclear en vue de la cession d'Uptevia.

Joint-venture détenue à parts égales entre CACEIS et BNP Paribas, Uptevia est spécialisée dans les activités de service aux émetteurs.

La valeur comptable dans les comptes au 30 juin 2026 s'élève à 26 millions d'euros et n'est pas remise en cause par le prix de cession attendu.

2.1.6 Entrée en négociations exclusives de CACEIS avec State street en vue la cession de Santander CACEIS Latam Holding 1

Le 27 juillet, CACEIS et SANTANDER ont engagé des négociations avec State street en vue de la cession de leur participation dans Santander CACEIS Latam Holding 1 (activité au Mexique, Colombie et Brésil).

La valeur comptable dans les comptes au 30 juin 2026 s'élève à 388 millions d'euros et n'est pas remise en cause par le prix de cession attendu.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.1 Entités du périmètre* pour lesquelles une variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt est supérieure à 10% au cours du premier semestre 2026 sans modification de la méthode de consolidation

Aucune variation du pourcentage de contrôle ou d'intérêt supérieure à 10% et sans modification de la méthode de consolidation n'a été constatée au cours du premier semestre 2026.

2.2.2 Évolution du périmètre* ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Arménie									
	AMUNDI ACBA ASSET MANAGEMENT	Globale		E1	Filiale	GEA	51,0	-	35,0
Australie									
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		S3	Filiale	GC	-	100,0	-
Espagne									
	TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur		S2	Co-entreprise	GEA	-	50,0	-
Etats-Unis									
	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED BOSTON (SUCCURSALE)	Globale		E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,6
	KBI Global Investors (North America) Ltd (US Branch)	Globale		E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,6
France									
	CDO PATRIMOINE	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6
	CHOLET DUPONT AM	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6
	CHOLET DUPONT OUDART	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6
	COMPAGNIE FINANCIERE HOLDING MIXTE MILLEIS	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6
	Crédit Agricole CIB Transactions	Globale		S3	Filiale	GC	-	100,0	-
	CREDIT AGRICOLE SANTE ET TERRITOIRE	Equivalence		E1	Co-entreprise	AHM	50,0	-	50,0
	FCP CRONUS	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6
	FCT FRENCH PRIME CASH	Globale		E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6
	INDOSUEZ CORPORATE ADVISORY	Globale		D1	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8



	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED FRANCE (SUCCURSALE)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,6	-
	LINXO	Globale	D1	Filiale	AHM	100,0	100,0	50,1	50,1
	MILLEIS BANQUE	Globale	E3	Filiale	BPF	100,0	-	95,6	-
Italie									
	KBI GLOBAL INVESTORS LIMITED ITALY (SUCCURSALE)	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	68,6	-
	PED ITALIA SRL (2020)	Globale	E2	Filiale	GEA	80,0	-	80,0	-
Luxembourg									
	GLACIS PROPERTY SARL	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-
	Space Lux	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	100,0
Mexique									
	<i>Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch</i>	Globale	S1	<i>Succursale</i>	GEA	-	100,0	-	66,9
Royaume-Uni									
	INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC	Equivalence	E3	Entreprise associée	GEA	4,8	-	5,3	-
Suède									
	CACEIS BANK, FILIAL I SVERIGE	Globale	E1	Filiale	GC	100,0	-	100,0	-

Les succursales sont mentionnées
en italique
¹ : OPCVM, Fonds en UC et SCI
détenus par des entités

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

- E1 : Franchissement de seuil
- E2 : Création
- E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

- S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
- S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
- S4 : Fusion absorption
- S5 : Transmission Universelle du Patrimoine



D1 : Changement de
dénomination sociale
D2 : Modification de mode de
consolidation
D3 : Entité nouvellement
présentée dans la note de
D4 : Entité classée en actifs non
courants en vue de la vente et
activités abandonnées

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée contrôlée

Co-entreprise

Co-entreprise structurée

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structurée

(c) Type d'activité

BPF : Banque de proximité en
France

BPI : Banque de proximité à
l'international

GEA : Gestion de l'épargne et
assurances : GEA

GC : Grandes clientèles

SFS : Services financiers spécialisés

AHM : Activités hors métiers

*Hors Entités, co-entreprises et entreprises associées structurées

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2026

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 60 %)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **États-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la **zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des

marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 10 %)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 5 %)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Scénario Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X	
France																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X	
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X	
Inflation sous-jacente – moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X	
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X	

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Scénario favorable	Adverse sévère
(6 %)	+14 %	(17 %)	+47 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios :

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin juin 2026, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentaient 33% du total des provisions du Groupe, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentaient 67%.

Et la part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à -14%, tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques & Charges) s'élève à 114%.

3.1 Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	90 661	(90)	317	(11)	481	(33)	91 459	(135)	91 324
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(121)	-	121	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(138)	-	138	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	18	-	(18)	-	-	-	-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	90 540	(90)	438	(11)	481	(33)	91 459	(135)	91 324
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	7 432	(5)	(119)	(3)	(17)	(1)	7 296	(8)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	41 572	(14)	94	(8)	-	-	41 666	(22)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	(35 600)	13	(338)	3	(17)	-	(35 956)	17	
Passages à perte						-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-	-	(1)	
Changements dans le modèle / méthodologie		3		-		-	-	3	
Variations de périmètre	726	-	-	-	-	-	726	-	
Autres ³	734	(7)	125	2	-	-	860	(5)	
Total	97 972	(95)	319	(15)	464	(34)	98 755	(143)	98 612
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(41)		(1)		-		(41)		
Au 30 juin 2026	97 931	(95)	318	(15)	464	(34)	98 713	(143)	98 570
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	157 418	(17)	378	(9)	401	(364)	158 197	(390)	157 806
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	38	-	(38)	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(242)	-	242	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	279	-	(279)	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	157 455	(17)	340	(9)	401	(364)	158 197	(390)	157 806
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(4 245)	(1)	(90)	-	9	(8)	(4 326)	(9)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	47 702	(13)	161	(16)			47 863	(29)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(52 731)	26	(250)	16	-	-	(52 981)	43	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(15)		-		(1)	-	(15)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(1)		-	-	(1)	
Variations de périmètre	549	-	-	-	-	-	549	-	
Autres ³	235	1	(1)	-	9	(8)	244	(7)	
Total	153 211	(18)	251	(9)	410	(372)	153 871	(400)	153 471
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(932)		-		-		(932)		
Au 30 juin 2026	152 278	(18)	251	(9)	410	(372)	152 939	(400)	152 539
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	496 221	(1 008)	59 184	(2 293)	13 441	(6 310)	568 845	(9 610)	559 235
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(14 557)	11	11 367	235	3 190	(652)	-	(406)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(25 151)	93	25 151	(340)			-	(247)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	11 339	(105)	(11 339)	287	-	-	-	182	
Transferts vers Stage 3 ¹	(827)	25	(2 750)	314	3 577	(744)	-	(405)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	82	(1)	305	(26)	(387)	92	-	64	
Total après transferts	481 663	(997)	70 551	(2 058)	16 631	(6 961)	568 845	(10 016)	558 829
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	28 577	41	(1 918)	(197)	(2 651)	459	24 008	303	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	142 570	(397)	12 399	(503)			154 969	(900)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(117 057)	326	(14 614)	418	(1 858)	447	(133 529)	1 191	
Passages à perte					(835)	720	(835)	720	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	(5)	-	(3)	(5)	(9)	(5)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ³		76		(110)		(732)	-	(766)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		8		-	-	9	
Variations de périmètre	1 081	(1)	10	-	8	(2)	1 099	(3)	
Autres ⁴	1 983	37	292	(11)	37	32	2 313	57	
Total	510 240	(956)	68 632	(2 255)	13 980	(6 503)	592 853	(9 713)	583 140
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁵	(188)		(56)		828		584		
Au 30 juin 2026 ⁶	510 052	(956)	68 577	(2 255)	14 809	(6 503)	593 437	(9 713)	583 724
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion, ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

⁵ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

⁶ Au 30 juin 2026, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 195 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 110 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 85 millions d'euros.





ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes		
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2025	222 600	(203)	5 381	(36)	-	(1)	227 981	(240)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 449)	1	1 444	(6)	-	-	(4)	(4)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 543)	1	1 539	(6)			(4)	(4)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	94	-	(94)	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	221 151	(202)	6 826	(41)	-	(1)	227 977	(244)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	8 098	(6)	(182)	1	-	-	7 917	(6)
Réévaluation de juste valeur sur la période	551		(6)		-		543	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... ²	24 979	(21)	218	(5)			25 197	(26)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	(17 424)	12	(406)	3	-	-	(17 831)	14
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2		3		-	-	5
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	64	-	-	-	-	-	64	-
Autres ³	(72)	-	14	-	-	-	(57)	-
Total	229 250	(208)	6 644	(41)	-	(1)	235 894	(250)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	(172)		39		-		(134)	
Au 30 juin 2026	229 077	(208)	6 683	(41)	-	(1)	235 760	(250)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion

⁴ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).



ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
(en millions d'euros)								
Au 31 décembre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	36	-	-	-	-	-	36	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-		-		-		-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ...	36	-	-	-			36	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance, ...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période							-	-
Changements dans le modèle / méthodologie							-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	36	-	-	-	-	-	36	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2026	36	-	-	-	-	-	36	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	



ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	196 261	(166)	17 650	(327)	391	(31)	214 302	(524)	213 778
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 969)	(6)	1 518	31	451	(20)	-	5	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(5 927)	7	5 927	(36)			-	(28)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 966	(13)	(3 966)	22			-	9	
Transferts vers Stage 3 ¹	(8)	-	(457)	45	466	(21)	-	25	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1	-	14	-	(15)	-	-	-	
Total après transferts	194 292	(172)	19 167	(296)	842	(51)	214 303	(519)	213 784
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	13 652	25	(1 605)	27	100	(2)	12 146	51	
Nouveaux engagements donnés ²	72 746	(315)	3 414	(110)			76 160	(425)	
Extinction des engagements	(61 364)	317	(5 182)	136	(71)	4	(66 617)	457	
Passages à perte					(4)	4	(4)	4	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	(3)	-	-	-	(3)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		29		(14)		(10)		5	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		22		-		22	
Variations de périmètre	1 603	-	41	-	19	-	1 662	-	
Autres ³	667	(5)	126	(7)	156	-	948	(11)	
Au 30 juin 2026	207 944	(146)	17 562	(269)	942	(53)	226 448	(468)	225 980

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.



ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
(en millions d'euros)									
Au 31 décembre 2025	216 541	(61)	9 202	(180)	791	(300)	226 534	(540)	225 994
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	31	(5)	(224)	9	193	(10)	(1)	(6)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 712)	6	3 712	(11)			-	(5)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 744	(10)	(3 745)	16			(1)	6	
Transferts vers Stage 3 ¹	(1)	-	(200)	4	201	(11)	-	(7)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	9	(1)	(9)	1	-	-	
Total après transferts	216 572	(66)	8 978	(171)	983	(310)	226 533	(546)	225 987
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(15 890)	9	1 194	(31)	(142)	(9)	(14 838)	(31)	
Nouveaux engagements donnés ²	212 796	(69)	3 434	(105)			216 230	(174)	
Extinction des engagements	(230 299)	67	(2 430)	105	(227)	19	(232 956)	191	
Passages à perte					(10)	10	(10)	10	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	2	-	4	-	1	-	7	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		(36)		(28)	-	(54)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		4		-	-	4	
Variations de périmètre	35	-	-	-	-	-	35	-	
Autres ³	1 578	(1)	190	(3)	95	(11)	1 863	(15)	
Au 30 juin 2026	200 682	(57)	10 173	(202)	841	(319)	211 696	(577)	211 119

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture².

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2026	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	-	498	-	498	-	498
Arabie Saoudite	16	-	-	2 133	2 149	-	2 149
Argentine	-	-	-	35	35	-	35
Belgique	386	-	383	1 534	2 303	72	2 375
Brésil	73	-	175	58	306	-	306
Chine	268	-	-	227	495	-	495
Emirats Arabes Unis	1	-	-	-	1	-	1
Egypte	26	-	446	632	1 104	-	1 104
Espagne	-	-	106	4 100	4 206	(197)	4 009
Etats-Unis	21 771	-	187	3 690	25 648	143	25 791
France	7 919	49	2 087	13 456	23 511	442	23 953
Hong Kong	173	-	-	1 061	1 234	5	1 239
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	696	-	3 560	5 586	9 842	2	9 844
Japon	1 050	-	1 197	1 680	3 927	(1)	3 926
Koweït	1	-	-	560	561	-	561
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	997	477	1 474	-	1 474
Qatar	277	-	-	2 605	2 882	-	2 882
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	1	10	-	10
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	85	880	965	-	965
Autres pays souverains	3 926	-	1 423	4 719	10 068	17	10 085
TOTAL	36 583	49	11 153	43 434	91 219	483	91 702

² La couverture peut comprendre des éléments de couverture FVH et CFH (qui sont les deux types de couvertures principales).



31/12/2025	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
(en millions d'euros)							
Allemagne	-	8	530	-	538	-	538
Arabie Saoudite	15	-	-	2 118	2 133	-	2 133
Argentine	-	-	-	16	16	-	16
Belgique	418	-	318	1 384	2 120	77	2 197
Brésil	89	-	167	66	322	-	322
Chine	374	-	-	295	669	-	669
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	20	-	427	439	886	-	886
Espagne	-	-	134	2 094	2 228	(126)	2 102
Etats-Unis	17 944	-	181	3 405	21 530	119	21 649
France	5 857	57	2 292	12 986	21 192	473	21 665
Hong Kong	109	-	-	955	1 064	5	1 069
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	2 839	6 311	9 150	(9)	9 141
Japon	983	-	1 209	1 419	3 611	2	3 613
Koweït	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 002	364	1 366	-	1 366
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	4	13	-	13
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	116	778	894	-	894
Autres pays souverains	4 530	-	1 383	7 065	12 977	19	12 997
Total	30 339	65	10 607	39 699	80 709	560	81 270

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes	30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>		
Allemagne	352	310
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	8	7
Belgique	4 478	4 246
Brésil	6	6
Chine	1	1
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-
Egypte	-	-
Espagne	8 160	7 976
États-Unis	58	59
France	39 613	36 415
Hong Kong	117	115
Israël	83	83
Italie	8 426	8 515
Koweït	-	-
Japon	97	131
Liban	-	-
Pologne	350	341
Qatar	-	-
Royaume-Uni	7	7
Russie	-	-
Taiwan	-	-
Turquie	8	8
Ukraine	3	3
Autres pays souverains	1 889	1 899
Total	63 656	60 122

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	22 185	23 954
Opérations avec les établissements de crédit	3 591	4 559
Opérations internes au Crédit Agricole	5 084	6 038
Opérations avec la clientèle	10 982	11 045
Opérations de location-financement	1 144	1 133
Titres de dettes	1 384	1 179
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 261	2 813
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	3 260	2 813
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 226	1 680
Autres intérêts et produits assimilés	73	59
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	26 745	28 506
Sur les passifs financiers au coût amorti	(16 670)	(18 753)
Opérations avec les établissements de crédit ²	(1 812)	(2 082)
Opérations internes au Crédit Agricole	(1 411)	(1 623)
Opérations avec la clientèle ²	(8 130)	(9 776)
Opérations de location-financement	(304)	(238)
Dettes représentées par un titre	(4 878)	(4 858)
Dettes subordonnées	(134)	(175)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 820)	(2 233)
Autres intérêts et charges assimilées	(93)	(89)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(18 582)	(21 075)

¹ Dont 88 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2026 contre 95 millions d'euros au 30 juin 2025.

² Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 11 millions d'euros des charges d'intérêts sur passifs financiers au coût amorti des opérations avec les établissements de crédit vers les opérations avec la clientèle au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	26	(52)	(26)	25	(46)	(21)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	44	(10)	33	58	(22)	36
Sur opérations avec la clientèle	1 007	(263)	743	970	(252)	717
Sur opérations sur titres	46	(174)	(128)	63	(166)	(103)
Sur opérations de change	26	(21)	5	26	(21)	6
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	292	(129)	163	242	(99)	143
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 533	(1 179)	1 354	2 295	(995)	1 300
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	3 761	(1 128)	2 633	3 336	(1 019)	2 317
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	7 736	(2 958)	4 778	7 016	(2 621)	4 395

Les produits de commissions des « opérations sur la clientèle », des « opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers » ainsi que de la « Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues » sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	1 233	1 293
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(539)	1 609
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	516	1 666
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	2 555	1 766
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	170	(43)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	4 878	1 076
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(1 443)	(2 284)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 046	1 782
Résultat de la comptabilité de couverture	(15)	(8)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10 401	6 857

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2026		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	3 035	(3 046)	(11)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 406	(1 418)	(12)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	1 629	(1 628)	1
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3 631	(3 635)	(4)
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 696	(2 446)	(751)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 935	(1 188)	747
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	6 665	(6 681)	(15)

(en millions d'euros)	30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	4 653	(4 662)	(9)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 442	(2 135)	307
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 211	(2 527)	(316)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	8 065	(8 064)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 679	(5 619)	(940)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 386	(2 445)	941
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	12 718	(12 726)	(8)

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(4)	(308)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	126	203
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	122	(105)

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont aucun dividende sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice (contre 33 millions d'euros au 30 juin 2025).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Titres de dettes	18	14
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18	14
Titres de dettes	(23)	(45)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(14)	(2)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(37)	(47)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(19)	(33)

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	54	138
Produits nets des immeubles de placement	(26)	102
Autres produits (charges) nets	133	200
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	161	441

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Charges générales d'exploitation ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(5 081)	(60)	(5 141)	(5 000)	(45)	(5 045)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(303)	(35)	(339)	(321)	(29)	(349)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(2 275)	(342)	(2 617)	(2 166)	(309)	(2 475)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	440	(440)	-	425	(425)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(7 219)	(878)	(8 096)	(7 061)	(808)	(7 869)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2026			30/06/2025		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ² (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ² (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période (c) = (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dotations aux	(634)	(26)	(660)	(628)	(30)	(658)
Immobilisations corporelles ¹	(366)	(3)	(369)	(356)	(3)	(359)
Immobilisations incorporelles	(268)	(23)	(291)	(272)	(27)	(299)
Dotations (reprises) aux dépréciations	2	-	1	(2)	-	(2)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	2	-	2	(2)	-	(2)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET	(632)	(26)	(658)	(630)	(30)	(660)

¹ Dont -189 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre -184 millions d'euros au 30 juin 2025.

² Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	141	90
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	50	(33)
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4	(4)
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	17	(61)
Engagements par signature	29	31
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	91	124
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(6)
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	44	98
Engagements par signature	46	32
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(932)	(825)
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instrument de dettes comptabilisés au coût amorti	(888)	(814)
Engagements par signature	(44)	(11)
Autres actifs (C)	(11)	-
Risques et charges (D)	(35)	(9)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(837)	(744)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	8	5
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(345)	(191)
Récupérations sur prêts et créances	192	113
comptabilisés au coût amorti	192	113
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(9)	(12)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(21)	(24)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(1 013)	(855)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-	4
Plus-values de cession	5	6
Moins-values de cession	(5)	(2)
Résultat de cession sur participations consolidées	(5)	453
Plus-values de cession	-	453
Moins-values de cession	(5)	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	(9)	(1)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	(13)	456

4.11 Impôts

Le taux effectif d'impôt du 1^{er} semestre 2026 ressort à 30,3% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 5 480 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 22,2% au 1^{er} semestre 2025.

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 milliard d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 milliards d'euros le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 121 millions d'euros dont 42 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	197	(1 252)
Ecart de réévaluation de la période	197	(1 252)
Transferts en résultat	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	711	(101)
Ecart de réévaluation de la période	707	(409)
Transferts en résultat	4	308
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(25)	(11)
Ecart de réévaluation de la période	(25)	(11)
Transferts en résultat	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(748)	416
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilée en capitaux propres	(5)	(22)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	122	(226)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	16	(76)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	267	(1 272)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	92	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(48)	(203)
Ecart de réévaluation de la période	(38)	(201)
Transferts en réserves	(10)	(2)
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	231	306
Ecart de réévaluation de la période	247	267
Transferts en réserves	(16)	39
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	11	(81)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	2	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(16)	18
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	1	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	272	41
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	540	(1 231)
Dont part du Groupe	473	(1 152)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	67	(79)

4.13 Participation dans les entreprises mises en équivalence

Les principales participations dans les entreprises mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
BANCO BPM	4 143	3 057
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS & ENERGIES	364	373
GAC SOFINCO AUTO FINANCE CO (EX GAC CACF)	623	564
GAC SOFINCO FINANCE LEASING	265	258
INTERMEDIATE CAPITAL GROUP PLC	520	0
LEASYS ¹	351	498
SANTANDER LATAM	388	350
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LIMITED	246	268
UPTEVIA	26	22
VICTORY CAPITAL HOLDING INC	1 105	1 037
Autres	2 130	1 773
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence	9 030	7 140

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A. et LEASYS SAS.

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2026, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Epargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Epargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Epargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par Amundi, offrant en Europe, en Asie et en Amérique une gamme complète des solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels à des clients particuliers. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez et Degroof Petercam).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour le compte des Caisses régionales et de LCL), au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, Sofinco Spain, GAC Sofinco Finance, GAC Sofinco Leasing, Wafasalaf) et une implantation paneuropéenne d'entités dédiées à la Mobilité : CAAB et Leasys (JV LLD avec Stellantis).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'International

Ce pôle métier comprend les filiales étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend quatre types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation ;
- le métier de conseil en transition énergétique qui se structure autour de la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court et le conseil et les solutions en transitions (Crédit Agricole Transitions & Énergies).
- le métier de Crédit Agricole Santé & Territoires qui vise à favoriser l'accès aux soins primaires dans les territoires (centres et maisons de santé, télémédecine, prévention) et à accompagner le vieillissement de la société (auxiliaires de vie à domicile, conseils et dispositifs d'habitat non médicalisé).

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	30/06/2026						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	
Produit net bancaire	4 167	4 701	1 766	2 144	2 087	(508)	14 357
Charges d'exploitation	(1 840)	(2 607)	(962)	(1 322)	(1 048)	(72)	(7 851)
Résultat brut d'exploitation	2 327	2 094	804	822	1 039	(580)	6 506
Coût du risque	(20)	(65)	(550)	(235)	(126)	(17)	(1 013)
Résultat d'exploitation	2 307	2 029	254	587	913	(597)	5 493
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	225	17	(20)	-	-	174	396
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(5)	(4)	(4)	-	-	(13)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 532	2 041	230	583	913	(423)	5 876
Impôts sur les bénéfices	(705)	(535)	(61)	(185)	(326)	148	(1 664)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	1 827	1 506	169	398	587	(275)	4 212
Participations ne donnant pas le contrôle	262	26	45	17	123	12	485
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 565	1 480	124	381	464	(287)	3 727

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -440 millions d'euros en produit net bancaire et de + 440 millions d'euros en charges d'exploitation.

(en millions d'euros)	30/06/2025						Total
	Gestion de l'Épargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	
Produit net bancaire	4 028	4 632	1 749	1 939	2 033	(118)	14 263
Charges d'exploitation	(1 799)	(2 617)	(912)	(1 222)	(1 035)	(106)	(7 691)
Résultat brut d'exploitation	2 229	2 015	837	717	998	(224)	6 572
Coût du risque	(17)	5	(484)	(186)	(128)	(45)	(855)
Résultat d'exploitation	2 212	2 020	353	531	870	(269)	5 717
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	85	16	23	-	-	(47)	77
Gains ou pertes nets sur autres actifs	453	-	1	2	-	-	456
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	2 750	2 036	377	533	870	(316)	6 250
Impôts sur les bénéfices	(601)	(454)	(71)	(181)	(266)	205	(1 368)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	2 149	1 582	306	352	604	(111)	4 882
Participations ne donnant pas le contrôle	368	108	43	16	121	13	669
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 781	1 474	263	336	483	(124)	4 213

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -425 millions d'euros en produit net bancaire et de + 425 millions d'euros en charges d'exploitation.

5.2 Spécificités de l'assurance

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Produits des activités d'assurance	8 376	7 351
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 846)	(5 823)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(146)	(91)
Résultat des activités d'assurance	1 384	1 437
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	83	50
Produits des placements	5 217	5 119
Charges des placements	(450)	(698)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(3)	(298)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 553	2 518
Variation des dépréciations sur placements	(20)	(61)
Produits des placements nets de charges	11 297	6 580
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(10 958)	(6 426)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	28	23
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(113)	8
Résultat financier net	254	185
Autres produits et charges opérationnels courants	(223)	(197)
Autres produits et charges opérationnels	(8)	(7)
Résultat opérationnel	1 490	1 468
Charge de financement	(147)	(133)
Impôts sur les résultats	(387)	(333)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	956	1 002
Dont participations ne donnant pas le contrôle	5	5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	951	997

PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Variations du passif au titre de la couverture restante	3 965	3 484
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	2 378	2 067
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	136	143
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	1 407	1 259
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	43	15
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	805	638
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	4 770	4 122
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	3 618	3 271
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	8 388	7 393
dont contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	2 555	2 540
dont contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	30/06/2026			30/06/2025		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>						
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	11 293	548	11 841	5 830	549	6 379
Produits nets des placements comptabilisés en résultat net	10 614	525	11 139	6 055	414	6 469
Produits des placements	4 593	448	5 041	4 648	334	4 982
Charges des placements	(316)	(104)	(420)	(625)	(38)	(663)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(14)	13	(1)	(286)	(12)	(298)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 372	167	6 539	2 377	132	2 509
Variation des dépréciations sur placements	(21)	1	(20)	(59)	(2)	(61)
Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres	679	23	702	(225)	135	(90)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	690	16	706	(314)	61	(253)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(11)	7	(4)	89	74	163
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(11 520)	(152)	(11 672)	(5 894)	(196)	(6 090)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(10 774)	(156)	(10 930)	(6 203)	(200)	(6 403)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(10 774)	(184)	(10 958)	(6 203)	(223)	(6 426)
Effet de désactualisation	-	(156)	(156)	-	(156)	(156)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	6	6	-	(43)	(43)
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe	(11 520)	-	(11 520)	(5 894)	-	(5 894)
Option désagrégation	746	(34)	712	(309)	(24)	(333)
Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-	-
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	28	28	-	23	23
Effet de désactualisation	-	21	21	-	25	25
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	2	2	-	(23)	(23)
Option désagrégation	-	5	5	-	21	21
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	(746)	4	(742)	309	4	313
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	(746)	9	(737)	309	26	335
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	(757)	9	(748)	390	26	416
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	11	-	11	(81)	-	(81)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	(22)	(22)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	(22)	(22)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ELEMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE	-	(113)	(113)	-	8	8

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Contrats d'assurance émis	409 414	388 306
Contrats d'assurance émis - Actif	(121)	(49)
Couverture restante	(350)	(56)
Sinistres survenus	229	7
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	409 535	388 355
Couverture restante	397 116	376 337
Sinistres survenus	12 419	12 018
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(902)	(1 047)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 008)	(1 155)
Couverture restante	(275)	(444)
Sinistres survenus	(732)	(711)
Contrats de réassurance détenus - Passif	106	108
Couverture restante	126	107
Sinistres survenus	(19)	1
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ¹	3 086	2 957

¹ Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

	30/06/2026									31/12/2025								
	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus					TOTAL	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus					TOTAL
	Excl. Elément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Passif au titre des sinistres survenus		Excl. Elément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Passif au titre des sinistres survenus	
					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA							Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA		
(en millions d'euros)																		
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A L'OUVERTURE	376 140	141	376 281	5 439	6 383	203	6 586	12 025	388 306	351 373	137	351 510	5 354	5 830	158	5 988	11 342	362 852
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)	(492)	-	(492)	482	-	-	-	482	(10)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	376 196	141	376 337	5 432	6 383	203	6 586	12 018	388 355	351 865	137	352 002	4 872	5 830	158	5 988	10 860	362 862
Produits des activités d'assurance	(8 388)		(8 388)						(8 388)	(15 455)		(15 455)						(15 455)
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 099	(10)	1 089	2 417	3 025	10	3 036	5 453	6 541	2 069	15	2 084	4 303	5 562	37	5 599	9 902	11 986
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	10	(13)	(3)	2 519	3 269	56	3 325	5 844	5 841	11	(15)	(4)	4 378	5 889	77	5 966	10 344	10 340
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 089		1 089						1 089	2 058		2 058						2 058
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus				(102)	(244)	(47)	(290)	(392)	(392)				(75)	(327)	(40)	(367)	(442)	(442)
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		3	3						3		30	30						30
Résultat des activités d'assurance	(7 289)	(8)	(7 299)	2 417	3 025	10	3 035	5 452	(1 847)	(13 386)	15	(13 371)	4 303	5 562	37	5 599	9 902	(3 469)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	11 605	1	11 606	13	48	2	50	63	11 669	13 056	1	13 057	63	74	2	76	139	13 196
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	4 316	(9)	4 307	2 430	3 073	12	3 085	5 515	9 822	(330)	16	(314)	4 366	5 636	39	5 675	10 041	9 727
Composantes investissement	(13 518)		(13 518)	13 518	-		-	13 518	-	(24 685)		(24 685)	24 685	-		-	24 685	-
Autres variations ¹	(67)	(2)	(69)	(3)	(3)	(1)	(4)	(7)	(76)	318	(12)	306	10	7	6	13	23	329
Flux de trésorerie de la période	29 765		29 765	(15 354)	(3 049)	-	(3 049)	(18 403)	11 362	49 464		49 464	(28 976)	(5 090)	-	(5 090)	(34 066)	15 398
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	30 447		30 447						30 447	50 867		50 867						50 867
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(682)		(682)		(1)		(1)	(1)	(683)	(1 403)		(1 403)		(13)		(13)	(13)	(1 416)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement				(15 354)	(3 048)		(3 048)	(18 402)	(18 402)				(28 976)	(5 077)		(5 077)	(34 053)	(34 053)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A LA CLOTURE	396 636	130	396 766	6 030	6 404	214	6 618	12 648	409 414	376 140	141	376 281	5 439	6 383	203	6 586	12 025	388 306
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(350)	-	(350)	229	-	-	-	229	(121)	(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	396 986	130	397 116	5 801	6 404	214	6 618	12 419	409 535	376 196	141	376 337	5 432	6 383	203	6 586	12 018	388 355

¹ Dont -118 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES

	30/06/2026				31/12/2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À L'OUVERTURE	348 363	3 261	29 517	381 141	325 998	3 250	27 114	356 362
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(94)	4	41	(49)	(10)	-	-	(10)
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	348 457	3 257	29 476	381 190	326 008	3 250	27 114	356 372
Variations liées aux services futurs	(4 016)	418	3 603	5	(5 081)	250	4 864	33
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 399)	202	1 197	-	(2 042)	(31)	2 073	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	(11)	(1)		(13)	29	(18)		11
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 606)	218	2 406	18	(3 068)	299	2 791	22
Variations liées aux services rendus au cours de la période	82	(133)	(1 407)	(1 458)	87	(271)	(2 636)	(2 820)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis			(1 407)	(1 407)			(2 636)	(2 636)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs		(133)		(133)		(271)		(271)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	82			82	87			87
Variations liées aux services passés	(103)	-		(103)	(67)	(8)		(75)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(103)	-		(103)	(67)	(8)		(75)
Résultat des activités d'assurance	(4 037)	285	2 196	(1 556)	(5 061)	(29)	2 228	(2 862)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	11 573	13	35	11 621	13 047	1	73	13 121
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	7 536	298	2 231	10 065	7 986	(28)	2 301	10 259
Autres variations ¹	195	(2)	(248)	(55)	140	39	102	281
Flux de trésorerie de la période	11 025			11 025	14 239			14 239
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	26 823			26 823	43 996			43 996
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(444)			(444)	(781)			(781)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(15 354)			(15 354)	(28 976)			(28 976)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS À LA CLÔTURE	367 119	3 557	31 500	402 176	348 363	3 261	29 517	381 141
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(1 158)	278	782	(98)	(94)	4	41	(49)
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	368 277	3 279	30 718	402 274	348 457	3 257	29 476	381 190

¹ Dont -118 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant le traitement des écarts d'expérience sur les commissions payées aux intermédiaires pour les contrats en unités de compte, qui ajustent désormais la CSM alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat. En effet, le calcul de ces commissions étant lié aux éléments sous-jacents, ces dernières constituent au sens de la norme IFRS 17 des flux de trésorerie d'exécution qui varient en fonction des rendements des éléments sous-jacents mais qui ne sont pas dus aux titulaires de police. Les écarts d'expérience sur ce type de flux ajustent la CSM pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA.





RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

	30/06/2026									TOTAL	31/12/2025									TOTAL
	Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus							Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus						
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus	Excl. Composante recouvrement de perte		Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus		
					Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA								Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA				
(en millions d'euros)																				
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	334	3	337	20	653	37	690	710	1 047		162	3	165	12	748	26	774	786 951		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	441	3	444	21	653	37	690	711	1 155		233	3	236	11	748	26	774	785 1 021		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1)	(108)		(71)	-	(71)	1	-	-	-	1 (70)		
Imputation des primes payées	(345)		(345)				-	-	(345)		(610)		(610)			-	-	(610)		
Sommes recouvrées du réassureur	1	-	1	65	139	(3)	134	200	201		1	-	1	124	328	6	334	458 459		
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	1	-	1	70	149	4	150	221	222		1	-	1	132	303	9	312	443 444		
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	(5)	(10)	(7)	(16)	(21)	(21)				-	(8)	25	(3)	22	15 15		
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-	-				-	-	-			-	-			-	-	-		
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(1)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)		-	-	-	-	-	-	-	-		
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(346)	-	(346)	65	139	(3)	136	201	(145)		(609)	-	(609)	124	328	6	334	458 (151)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	19	-	19	(2)	5	-	5	3	22		(12)	-	(12)	1	15	1	16	17 5		
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(327)	-	(327)	63	144	(3)	141	204	(123)		(621)	-	(621)	125	343	7	350	475 (146)		
Composantes investissement	(61)		(61)	61	-		-	61	-		(12)		(12)	11	1		1	12 -		
Autres variations	21	-	21	(1)	(1)	-	(1)	(2)	19		40	-	40	(13)	(12)	4	(8)	(21) 19		
Flux de trésorerie de la période	181		181	(106)	(116)	-	(116)	(222)	(41)		765		765	(115)	(427)	-	(427)	(542) 223		
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	181		181				-	-	181		765		765			-	-	765		
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement			-	(106)	(116)		(116)	(222)	(222)				-	(115)	(427)		(427)	(542) (542)		
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	148	3	151	37	680	34	714	751	902		334	3	337	20	653	37	690	710 1 047		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	273	3	276	18	680	34	714	732	1 008		441	3	444	21	653	37	690	711 1 155		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(125)	-	(125)	19	-	-	-	19	(106)		(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1) (108)		



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DES PRIMES

	30/06/2026				31/12/2025			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS A L'OUVERTURE	(181)	66	203	88	(165)	109	192	136
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	83	20	93	196	93	54	59	206
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(264)	46	110	(108)	(258)	55	133	(70)
Variations liées aux services futurs	(2)	(2)	4	-	(7)	(35)	42	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(3)	2	-	2	(36)	34	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(3)	1	2	-	(9)	1	8	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(2)	(3)	(17)	(22)	7	(7)	(39)	(39)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(17)	(17)	-	-	(39)	(39)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(3)	-	(3)	-	(7)	-	(7)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	(2)	-	-	(2)	7	-	-	7
Variations liées aux services passés	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(5)	-	-	(5)	(8)	-	-	(8)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(10)	(5)	(13)	(28)	(8)	(42)	3	(47)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	13	-	5	18	(19)	-	9	(10)
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	3	(5)	(8)	(10)	(27)	(42)	12	(57)
Autres variations	18	1	-	19	(15)	(1)	(1)	(17)
Flux de trésorerie de la période	(17)	-	-	(17)	26	-	-	26
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	89	-	-	89	157	-	-	157
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(106)	-	-	(106)	(131)	-	-	(131)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS A LA CLÔTURE	(177)	62	195	80	(181)	66	203	88
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	76	19	91	186	83	20	93	196
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(253)	43	104	(106)	(264)	46	110	(108)

EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

	30/06/2026							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
(en millions d'euros)	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(30 386)	(392)	-	-	(30 778)	(26)	-	(26)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	27 765	407	-	-	28 172	29	-	29
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	534	40	-	-	574			
Sinistres et autres frais directement attribuables	27 231	367	-	-	27 598			
Ajustement au titre du risque non financier	215	3	-	-	218	(1)	-	(1)
Marge sur services contractuels	2 406		-		2 406	(2)	-	(2)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	-	18	-	-	18	-	-	-

	31/12/2025							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
(en millions d'euros)	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(38 619)	(301)	-	-	(38 920)	(55)	-	(55)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	35 536	316	-	-	35 852	64	-	64
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	871	101	-	-	972			
Sinistres et autres frais directement attribuables	34 665	215	-	-	34 880			
Ajustement au titre du risque non financier	291	8	-	-	299	(1)	-	(1)
Marge sur services contractuels	2 791		-		2 791	(8)	-	(8)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	(1)	23	-	-	22	-	-	-

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	441 842	396 317
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	264 940	247 240
Instruments de capitaux propres	38 648	38 481
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	96 518	87 431
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 376	5 730
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	124 398	115 598
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	706 782	643 557
Dont Titres prêtés	10	7

¹ Dont 84 568 millions d'euros d'OPC au 30 juin 2026 contre 76 575 millions d'euros au 31 décembre 2025

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	359 180	318 995
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	111 425	104 919
VALEUR AU BILAN ²	470 605	423 914

¹ Dont 409 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2026 (le niveau de spread émetteur était de 457 millions d'euros au 31 décembre 2025).

² Dont 11 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2026 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

■ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

■ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

■ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	235 796	1 316	(18 331)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 319	2 360	(1 418)
TOTAL	242 115	3 676	(19 749)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	1 406	(19 129)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 015	2 030	(1 319)
TOTAL	233 996	3 436	(20 448)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Effets publics et valeurs assimilées	73 752	390	(10 643)
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 62 009	926	(7 687)
Total des titres de dettes	235 760	1 316	(18 330)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	36	-	(1)
Total des prêts et créances	36	-	(1)
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	235 796	1 316	(18 331)
Impôts sur les bénéfices		(346)	4 798
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		971	(13 533)

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	69 495	415	(10 947)
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 486	991	(8 182)
Total des titres de dettes	227 981	1 406	(19 129)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	1 406	(19 129)
Impôts sur les bénéfices		(373)	5 008
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 033	(14 121)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	30/06/2026		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 225	693	(192)
Titres de participation non consolidés	3 094	1 667	(1 226)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 319	2 360	(1 418)
Impôts sur les bénéfices		(209)	36
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		2 151	(1 382)

	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	3 153	645	(164)
Titres de participation non consolidés	2 862	1 385	(1 155)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 015	2 030	(1 319)
Impôts sur les bénéfices		(195)	22
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 835	(1 297)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	30/06/2026		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	117	36	(1)
Titres de participation non consolidés	11	-	(14)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	128	36	(15)
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		36	(15)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>(en millions d'euros)</i>			
Actions et autres titres à revenu variable	357	56	(56)
Titres de participation non consolidés	144	7	(2)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	501	63	(58)
Impôts sur les bénéfices		-	2
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) ¹		63	(56)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	563 314	570 119
Prêts et créances sur la clientèle	583 724	559 235
Titres de dettes	98 570	91 324
VALEUR AU BILAN	1 245 608	1 220 678

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	137 235	139 095
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	10 620	13 835
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	249	176
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	15 465	18 837
Prêts subordonnés	128	171
Autres prêts et créances	110	93
Valeur brute	152 939	158 197
Dépréciations	(400)	(390)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	152 539	157 806
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	410 669	412 207
Prêts subordonnés	106	106
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	410 775	412 313
VALEUR AU BILAN	563 314	570 119

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	48 815	49 321
Autres concours à la clientèle	487 520	464 211
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	9 944	9 406
Prêts subordonnés	16	27
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	383	354
Comptes ordinaires débiteurs	15 413	13 566
Valeur brute	562 092	536 887
Dépréciations	(9 127)	(9 013)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	552 966	527 874
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 543	5 489
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	25 802	26 469
Valeur brute	31 346	31 959
Dépréciations	(587)	(598)
Valeur nette des opérations de location-financement	30 759	31 361
VALEUR AU BILAN	583 724	559 235

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	38 589	35 294
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 124	56 165
Total	98 713	91 459
Dépréciations	(143)	(135)
VALEUR AU BILAN	98 570	91 324

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit ¹	178 065	177 616
Dettes envers la clientèle ¹	906 203	902 936
Dettes représentées par un titre	294 167	285 073
VALEUR AU BILAN	1 378 435	1 365 625

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts ¹	62 747	59 414
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	16 217	14 541
dont comptes et emprunts au jour le jour	3 695	3 888
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	36 451	33 857
Total ¹	99 199	93 271
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	11 804	16 004
Comptes et avances à terme	67 063	68 341
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	78 866	84 345
VALEUR AU BILAN ¹	178 065	177 616

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs ¹	321 135	322 608
Comptes d'épargne à régime spécial	367 985	370 353
Autres dettes envers la clientèle	206 810	199 568
Titres donnés en pension livrée	10 272	10 407
VALEUR AU BILAN ¹	906 203	902 936

¹ Les montants présentés dans cette note tiennent compte de la correction d'une erreur de classification de certaines contreparties entre les dettes envers les établissements de crédit et les dettes envers la clientèle. Cette correction entraîne un reclassement de 8 396 millions d'euros des dettes envers les établissements de crédit vers les dettes envers la clientèle au 31 décembre 2025.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	8 018	6 782
Titres de créances négociables	119 441	118 423
Emprunts obligataires	160 650	153 364
Autres dettes représentées par un titre	6 058	6 504
VALEUR AU BILAN	294 167	285 073

6.5 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Immeubles de placement évalués au coût	593	586
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	9 132	9 252
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	9 725	9 838

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Autres mouvements	30/06/2026
Valeur brute	748	-	34	(28)	-	-	7	761
Amortissements et dépréciations	(162)	-	(3)	1	-	-	(4)	(168)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	586	-	31	(27)	-	-	3	593

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute	1 026	-	66	(142)	-	-	(202)	748
Amortissements et dépréciations	(176)	-	(12)	24	-	-	2	(162)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT ¹	850	-	54	(118)	-	-	(200)	586

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	30/06/2026
(en millions d'euros)								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA	9 252	-	233	(195)	-	(161)	1	9 132

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2025
(en millions d'euros)								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	9 513	-	391	(574)	-	(130)	52	9 252

6.6 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026 BRUT	30/06/2026 NET
Gestion de l'épargne et assurances	8 501	8 501	-	-	-	12	-	8 513	8 513
dont assurances	1 329	1 328	-	-	-	-	-	1 329	1 328
dont gestion d'actifs	5 780	5 780	-	-	-	4	-	5 784	5 784
dont banque privée internationale	1 392	1 392	-	-	-	8	-	1 400	1 400
Banque de proximité en France - LCL¹	5 263	4 161	119	-	-	-	-	5 382	4 280
Banque de proximité à l'international	3 143	769	-	-	-	-	-	3 138	769
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	223	-	-	-	-	-	-	219	-
dont Ukraine	26	-	-	-	-	-	-	26	-
dont Egypte	22	12	-	-	-	-	-	22	12
Services financiers spécialisés	3 146	1 400	-	-	-	-	-	3 146	1 400
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 794	1 022	-	-	-	-	-	1 794	1 022
dont crédit à la consommation - Agos	693	103	-	-	-	-	-	693	103
dont affacturage	659	276	-	-	-	-	-	659	275
Grandes clientèles	2 799	1 575	-	-	-	-	-	2 800	1 575
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	-	-	1 711	486
dont services financiers aux institutionnels	1 088	1 088	-	-	-	-	-	1 088	1 088
Activités hors métiers	9	-	-	-	-	-	-	9	-
TOTAL	22 863	16 406	119	-	-	12	-	22 988	16 536
Part du Groupe	20 931	14 752	114	78	-	10	-	21 124	14 954
Participations ne donnant pas le contrôle	1 931	1 654	5	(78)	-	2	-	1 864	1 582

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition de la Banque de proximité en France - LCL pour un montant de 119 millions d'euros lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Milleis

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si les incertitudes induites par le contexte macro-économique, géopolitique et l'environnement de taux ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2026 du budget validé le 31 décembre 2025.

Au cours du deuxième trimestre 2026, Crédit Agricole S.A. s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2025.

A l'issue de ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté d'indice de dépréciation des écarts d'acquisition sur ses UGT au 30 juin 2026 à l'exception de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) qui reste sensible à l'évolution de certains paramètres. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur l'écart d'acquisition - part du Groupe associé :

S'agissant des paramètres financiers :

- Une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à constater un écart nul entre valeur d'utilité et valeur consolidée.
- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués à l'UGT ne conduirait pas à constater d'écart négatif.

S'agissant des paramètres opérationnels :

- Un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conduirait à constater un écart légèrement négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée.
- Une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection ne conduirait pas à constater d'écart négatif.

Sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au coût du risque en année terminale	Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale
Au 30 juin 2026	+ 100 pb	- 50 pb + 50 pb	- 10% + 10%	- 100 pb + 100 pb
Crédit à la consommation (hors Agos)	(4,5 %)	+ 7,7 % (6,5 %)	+ 7,2 % (7,2 %)	+ 2,9 % (2,9 %)

6.7 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Risques sur les produits épargne-logement	59	-	7	-	(9)	-	-	56
Risques d'exécution des engagements par signature	1 065	-	453	(15)	(484)	15	12	1 045
Risques opérationnels	216	-	82	(71)	(58)	-	1	171
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 332	13	109	(72)	(62)	-	(84)	1 235
Litiges divers	151	7	46	(26)	(27)	-	1	150
Participations	2	-	-	-	-	-	-	2
Restructurations	8	-	-	(6)	-	-	-	2
Autres risques	1 019	-	104	(17)	(283)	3	30	856
TOTAL	3 851	20	801	(207)	(923)	17	(41)	3 517

Au 30 juin 2026, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 131 millions d'euros (151 millions d'euros au 31 décembre 2025) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	39	-	30	-	(10)	-	-	59
Risques d'exécution des engagements par signature	1 177	-	806	(8)	(867)	(40)	(3)	1 065
Risques opérationnels	179	-	89	(17)	(42)	(1)	9	216
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 260	8	237	(100)	(59)	(1)	(12)	1 332
Litiges divers	334	-	65	(121)	(73)	-	(54)	151
Participations	-	-	2	-	-	-	-	2
Restructurations	10	-	-	(2)	-	-	-	8
Autres risques	770	9	342	(66)	(190)	1	152	1 019
TOTAL	3 770	16	1 570	(314)	(1 241)	(41)	92	3 851

ENQUÊTES, DEMANDES D'INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Dans le cadre habituel de ses activités, le groupe Crédit Agricole peut faire régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées. Par ailleurs, la Réserve Fédérale américaine (Fed) a levé son « cease and desist order » à l'égard de la banque le 25 mars 2026.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties - l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) (« Freeman I »), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y.) (« Freeman II ») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y.).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

L'affaire Tavera a également été suspendue depuis le 19 février 2019. Le 8 novembre 2023, la suspension a été prolongée dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, dont certaines ne sont pas encore entièrement résolues. La suspension a été de nouveau prolongée le 23 avril 2026.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, des actions sont intentées contre les banques.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, les membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O » ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont été atraïtes à la procédure par la suite.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds.

Depuis l'introduction de l'instance, le nombre de demandeurs qui était initialement de 6077 a évolué à la hausse (interventions volontaires) et à la baisse (désistements), il est aujourd'hui de l'ordre de 8000.

Les demandeurs sollicitent la condamnation solidaire du groupe H2O et de l'ensemble des autres défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés.

Le montant des demandes a lui aussi évolué au cours de la procédure, il est à ce jour de l'ordre de 610 millions d'euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec les codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Par une ordonnance du 17 avril 2026, le Premier Président de la Cour d'appel de Paris a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal de commerce de Bobigny en raison de l'existence de causes de récusation à l'encontre de plusieurs juges du tribunal des activités économiques de Paris.

Par ailleurs, dans une décision du 17 décembre 2025, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé à l'encontre de la société CACEIS Bank une sanction pécuniaire de 3,5 millions d'euros et un avertissement pour des manquements relatifs à certains contrôles effectués en sa qualité de dépositaire sur 7 fonds gérés par la société H2O. La Commission des sanctions mentionne toutefois dans sa décision que « si ces manquements n'ont pas permis de détecter en amont

certaines des manquements de H2O à ses propres obligations, il n'en demeure pas moins que ce sont les décisions d'investissement prises par cette dernière dans des titres inéligibles qui sont à l'origine du préjudice qu'ont pu subir les porteurs de parts des fonds ».

Cette décision n'est pas définitive. Elle fait l'objet d'un recours introduit par CACEIS Bank devant le Conseil d'Etat.

Crédit Agricole Auto Bank

Le 30 mars 2026, la FCA (Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni a publié les critères définitifs d'un plan de dédommagement des emprunteurs ayant souscrit un contrat de financement automobile entre le 6 avril 2007 et le 1er novembre 2024. Sont concernés les contrats qui, selon la FCA, auraient donné lieu à une relation inéquitable entre l'emprunteur et son établissement financier du fait des modalités de rémunération du distributeur automobile intermédiaire de crédit. Cette publication fait suite à une consultation publique organisée par la FCA au dernier trimestre 2025.

Sont notamment concernés par ce plan de dédommagement CA Auto Finance UK, filiale à 100% de Crédit Agricole Auto Bank elle-même détenue intégralement par CA Consumer Finance SA ainsi que Ferrari Financial Services UK, entreprise détenue conjointement par Crédit Agricole Auto Bank et le constructeur automobile Ferrari.

Comme d'autres établissements prêteurs, CA Auto Finance UK a décidé de contester les modalités du plan de dédommagement de la FCA et a déposé un recours en ce sens auprès du tribunal compétent. A l'occasion d'une première audience tenue le 29 juin 2026, le juge a prononcé la suspension formelle du plan de dédommagement jusqu'à la décision du tribunal.

Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du groupe Crédit Agricole.

Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restitués conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds aura reçu dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 712 millions d'euros au 30 juin 2026, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.8 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	26 402	25 947
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	216	224
Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	26 618	26 171

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

6.9 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2026

Au 30 juin 2026, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 921 090 370	63,49%	63,50%
Actions en autodétention	417 264	0,01%	-
Salariés (FCPE)	204 022 526	6,74%	6,74%
Public	900 372 190	29,76%	29,76%
TOTAL	3 025 902 350	100,00%	100,00%

Au 30 juin 2026, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros, composé de 3 025 902 350 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

RESULTAT PAR ACTION

		30/06/2026	31/12/2025
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	3 727	7 074
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(258)	(556)
Impact change sur remboursement AT1	(en millions d'euros)	3	80
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	3 472	6 598
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		3 025 204 289	3 027 231 491
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		3 025 204 289	3 027 231 491
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,148	2,180
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,148	2,180
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	-	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	(en euros)	1,148	2,180
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,148	2,180
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	-	-

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -258 millions d'euros au 30 juin 2026.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 3 février 2026, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2026 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,13 euro à la date de mise en paiement fixée le 28 mai 2026.

(en euros)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Dividende	1,13	1,10	1,05	1,05	1,05	0,80

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

L'Assemblée générale du 28 mai 2026 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,13 euro. Un dividende de 3,4 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration a été approuvée par l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. du mercredi 20 mai 2026.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2025 est positif et s'élève à 6 207 171 564 euros.

L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 6 207 171 564 euros,

- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 22 073 543 676 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital, et (ii) du report à nouveau de 15 866 372 112 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,13 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 418 823 838 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 18 654 719 838 euros*, en report à nouveau.

* Montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025, pouvant être ajusté en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de mise en paiement. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 30 juin 2026 (en millions de devises d'émission)	Au 30 juin 2026			
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres
					(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(171)	(5)	574
23/06/2021	GBP	87	(87)	-	-	-	-	-
04/01/2022	USD	1 250	-	1 250	1 102	(241)	(8)	852
10/01/2023	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(313)	(9)	928
09/01/2024	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(199)	(9)	1 041
02/10/2024	USD	1 250	-	1 250	1 133	(128)	(8)	997
20/02/2025	EUR	1 500	-	1 500	1 500	(118)	(11)	1 371
11/09/2025	USD	1 250	-	1 250	1 066	(60)	(8)	998
Émissions Crédit Agricole S.A.					8 051	(1 230)	(59)	6 761
17/03/2025	EUR				-	(59)	(6)	(64)
16/06/2026	EUR				-	-	(6)	(6)
Émissions Crédit Agricole Assurances					-	(59)	(12)	(70)
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant						224		224
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(31)			(31)
TOTAL					8 020	(1 064)	(72)	6 885

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2025	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2026	Au 30 juin 2026	
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle
17/03/2025	EUR	750		750	750	-
16/06/2026	EUR			750	750	
Émissions Crédit Agricole Assurances					1 500	-
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle						(224)
TOTAL					1 500	(224)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(229)	(491)	(20)	(36)
Evolutions des nominaux	(123)	925	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	46	136	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(18)	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(23)	(35)	-	(20)
Evolutions des nominaux	-	-	750	290
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	6	14	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(6)	(6)	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés		
Engagements de financement	226 605	214 322
Engagements en faveur des établissements de crédit	3 157	2 952
Engagements en faveur de la clientèle	223 447	211 370
Engagements de garantie	212 125	226 918
Engagements d'ordre des établissements de crédit	11 258	9 775
Engagements d'ordre de la clientèle	200 867	217 143
Engagements sur titres	30 749	6 306
Titres à livrer	30 749	6 306
Engagements reçus		
Engagements de financement	129 258	121 818
Engagements reçus des établissements de crédit	122 038	115 694
Engagements reçus de la clientèle	7 220	6 124
Engagements de garantie	331 554	322 849
Engagements reçus des établissements de crédit	103 317	105 274
Engagements reçus de la clientèle	228 237	217 575
Engagements sur titres	29 977	6 885
Titres à recevoir	29 977	6 885

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise Additional Credit Claims Corporates dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances " Prêts Garantis par l'Etat " restent éligibles aux remises de créances en Banque Centrale.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	304 570	282 240
Titres prêtés	8 783	8 637
Dépôts de garantie sur opérations de marché	24 616	23 831
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	214 534	207 269
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	552 503	521 976
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	11	9
Titres et valeurs reçus en pension	484 484	479 911
Titres vendus à découvert	47 080	39 284
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	531 575	519 204

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2026, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 70,5 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 69,7 milliards d'euros au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 9 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 7,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025, et 2,3 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2026, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH) et de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (CA FH SFH), sociétés financières contrôlées à 100 % par Crédit Agricole S.A., 190 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie. Ce montant se répartit entre 154,5 milliards d'euros de créances issues des Caisses régionales (dont 48 milliards d'euros pour CA HL SFH et 106,5 milliards d'euros pour CA FH SFH) et 35,5 milliards d'euros provenant de LCL, (dont 12 milliards d'euros pour CA HL SFH et 23,5 milliards d'euros pour CA FH SFH).

Au 30 juin 2026, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 1,7 milliard d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2026 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2026.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers**PRINCIPES RETENUS PAR CREDIT AGRICOLE S.A.**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole S.A.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de mark-to-market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment/ Initial Margin Valuation Adjustment/ Collateral Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement CoIVA

La CoIVA (Colateral Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	441 842	121 628	302 255	17 959
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 064	-	-	2 064
Titres reçus en pension livrée	152 703	-	145 403	7 300
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	126 547	121 547	4 315	685
Instruments dérivés	160 528	81	152 537	7 911
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	264 940	143 231	98 772	22 937
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 648	17 648	7 025	13 975
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	96 518	48 874	39 888	7 755
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 352	-	1 352	-
Titres de dettes	95 166	48 874	38 536	7 755
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 376	-	5 376	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	124 398	76 709	46 482	1 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	242 115	214 262	27 161	691
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 319	2 969	2 695	655
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	235 796	211 294	24 467	36
Instruments dérivés de couverture	15 070	-	15 070	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	963 967	479 121	443 259	41 587
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			897	22
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		943		657
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		36	736	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		979	1 633	680

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 126 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	396 317	98 442	282 541	15 334
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 404	-	-	1 404
Titres reçus en pension livrée	156 644	-	150 287	6 357
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	103 672	98 299	4 722	651
Instruments dérivés	134 597	143	127 532	6 922
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 240	130 142	94 929	22 169
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 481	17 535	7 127	13 819
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	87 431	42 546	37 572	7 313
Créances sur les établissements de crédit	59	-	59	-
Créances sur la clientèle	1 455	-	1 455	-
Titres de dettes	85 917	42 546	36 058	7 313
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 730	-	5 730	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	115 598	70 061	44 500	1 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	233 996	206 540	26 830	626
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 015	2 754	2 635	626
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	227 981	203 786	24 195	-
Instruments dérivés de couverture	16 360	-	16 360	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	893 913	435 124	420 660	38 129
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 747	91
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 610		2 218
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		22	3 285	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		1 632	5 032	2 309

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 105 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	359 180	46 894	303 063	9 223
Titres vendus à découvert	47 093	46 866	217	9
Titres donnés en pension livrée	167 810	-	164 883	2 926
Dettes représentées par un titre	1	-	1	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	144 277	28	137 962	6 288
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	111 425	10 873	80 477	20 075
Instruments dérivés de couverture	22 550	19	22 531	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	493 155	57 786	406 071	29 299
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			43	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		212		734
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	2 270	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		212	2 312	734

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	318 995	38 164	272 809	8 022
Titres vendus à découvert	39 292	38 062	1 227	3
Titres donnés en pension livrée	163 006	-	160 001	3 005
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	116 697	102	111 581	5 014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	104 919	10 871	76 590	17 458
Instruments dérivés de couverture	23 660	8	23 652	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	447 574	49 043	373 051	25 480
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			191	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		56		2 308
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		3	10 302	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		59	10 493	2 308

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutoires et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits dont la valorisation dépend de paramètres non observables de manière significative et/ou présentant un risque modèle.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat sur la période d'inobservabilité qui peut être dans certains cas la maturité de la transaction.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée

Les opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents.

- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- des ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, faisant intervenir des paramètres jugés non observables et donc significativement exposés au risque modèle.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - les swaps annulables non standard sur devises G10 ou certains swaps annulables sur devises émergentes ;
 - des produits hybrides taux/crédit présentant un risque de contingence sur un émetteur (souverains ou Corporate / Financière) de type Repack ou Credit Linked Note non standards et dont la valorisation dépend de plusieurs paramètres non-observables ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice ou dépend significativement d'une base entre deux indices ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations non-observable entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2025)	38 129	-	1 404	6 357	-	651	6 922
Gains /pertes de la période ¹	602	-	11	30	-	72	454
Comptabilisés en résultat	564	-	(5)	30	-	72	452
Comptabilisés en capitaux propres	37	-	16	1	-	-	2
Achats de la période	6 935	-	1 554	3 285	-	101	758
Ventes de la période	(1 468)	-	(863)	-	-	(153)	(2)
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(2 524)	-	(42)	(2 293)	-	(1)	(189)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	5	-	-	-	-	-	-
Transferts	(92)	-	-	(79)	-	15	(33)
Transferts vers niveau 3	680	-	-	-	-	39	610
Transferts hors niveau 3	(772)	-	-	(79)	-	(24)	(643)
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	41 587		2 064	7 300		685	7 911

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							
	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
(en millions d'euros)								
Solde de clôture (31/12/2025)	13 819	-	-	7 313	1 037	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	30	-	-	(38)	24	-	-	-
Comptabilisés en résultat	28	-	-	(36)	24	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	2	-	-	(2)	-	-	-	-
Achats de la période	270	-	-	756	160	-	-	-
Ventes de la période	(128)	-	-	(300)	(14)	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	1	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(19)	-	-	24	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	(3)	-	-	33	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(16)	-	-	(9)	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	13 975	-	-	7 755	1 207	-	-	-

	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Solde de clôture (31/12/2025)	626	-	-
Gains /pertes de la période ¹	19	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	19	-	-
Achats de la période	15	36	-
Ventes de la période	(9)	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	5	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	655	36	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	577
Comptabilisés en résultat	558
Comptabilisés en capitaux propres	19

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Passifs financiers détenus à des fins de transaction							Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés			
(en millions d'euros)	Total									
Solde de clôture (31/12/2025)	25 480	3	3 005	-	-	-	5 014	17 458	-	
Gains /pertes de la période ¹	1 918	4	47	-	-	-	526	1 340	-	
Comptabilisés en résultat	1 909	4	47	-	-	-	522	1 335	-	
Comptabilisés en capitaux propres	9	-	-	-	-	-	4	5	-	
Achats de la période	2 315	3	1 292	-	-	-	785	235	-	
Ventes de la période	(29)	-	-	-	-	-	-	(29)	-	
Emissions de la période	4 591	-	-	-	-	-	-	4 591	-	
Dénouements de la période	(3 440)	-	(728)	-	-	-	(197)	(2 515)	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	(1 535)	-	(690)	-	-	-	160	(1 006)	-	
Transferts vers niveau 3	734	-	-	-	-	-	444	290	-	
Transferts hors niveau 3	(2 270)	-	(690)	-	-	-	(284)	(1 296)	-	
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2026)	29 299	9	2 926	-	-	-	6 288	20 075	-	

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 914
Comptabilisés en résultat	1 909
Comptabilisés en capitaux propres	5

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

9.2 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Marge différée à l'ouverture	365	304
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	140	208
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(64)	(147)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	441	365

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés à l'actif au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 98 570 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 97 647 millions d'euros, soit une moins-value latente de 922 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 91 324 et 90 517 millions d'euros, soit une moins-value latente de 807 millions d'euros.

NOTE 10 Parties liées

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales³ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.4 "Passifs financiers au coût amorti").

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2026 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 397 millions d'euros (254 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- prêts et créances sur la clientèle : 3 301 millions d'euros (1 643 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- dettes envers les établissements de crédit : 2 136 millions d'euros (2 070 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- dettes envers la clientèle : 1 582 millions d'euros (1 230 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- engagements donnés sur instruments financiers : 2 710 millions d'euros (1 966 millions d'euros au 31 décembre 2025);
- engagements reçus sur instruments financiers : 8 062 millions d'euros (6 391 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

³ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

NOTE 11 Événement postérieur au 30 juin 2026**11.1 Introduction en bourse de SBI Funds Management Ltd**

Le 8 juillet 2026, Amundi, filiale du Crédit Agricole S.A., et SBI (State Bank of India) ont annoncé le dépôt par SBI Funds Management Limited («SBIFM») d'un document préliminaire en vue de son introduction en bourse. SBIFM est une société indienne consolidée dans les comptes d'Amundi selon la méthode de la mise en équivalence et détenue à hauteur de 36 % au 30 juin 2026.

La période de souscription s'est déroulée du 13 au 16 juillet 2026 et a donné lieu à une cession de 10 % du capital de SBIFM sans émission d'actions nouvelles, dont 3,7 % cédés par Amundi.

La cotation de SBIFM est effective depuis le 21 juillet 2026 au Bombay Stock Exchange (BSE) et au National Stock Exchange of India (NSEI).

La cession réalisée par Amundi conduira notamment à reconnaître une plus-value de cession dans les comptes du troisième trimestre 2026. A la date d'établissement des comptes, l'impact de cette cession est estimé à environ 300 millions d'euros net d'effets d'impôt.